

Le Président directeur général

Décision n°2026/82/PDG
Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2026/25/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Pour la Direction Financière Juridique et Logistique

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Vincent VIDEAU	Directeur financier, juridique et logistique	<i>Pour l'établissement :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement et signer les conventions, marchés et avenants ainsi que les baux - Ordonnancer les dépenses - Liquidier les recettes relatives aux frais de gestion prévus par convention ou marché - Emettre les ordres de recouvrer - Signer les accords transactionnels ayant pour objet de mettre fin à un litige et représentant une charge pour l'agence d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT
Stephen DEMESY	Adjoint au directeur financier, juridique et logistique en charge de la dépense, de l'immobilier et de la logistique	<i>Pour la direction :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Certifier le service fait - Liquidier les recettes <i>Pour la MCFA :</i> Au titre des crédits d'intervention, pour les opérations de préfinancement national des dépenses des organismes payeurs, domaine MCFA : - Ordonnancer les dépenses - Emettre les ordres de recouvrer - Liquidier les recettes

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Magali MICHAUD	Cheffe du pôle contrôle de gestion et financement	<i>Pour l'établissement :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Liquider les recettes relatives aux frais de gestion prévus par convention ou marché - Emettre les ordres de recouvrer <i>Pour son domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Germain LESHOURIS	Chef du pôle contrôle de gestion et financement par intérim	<i>Pour l'établissement :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Liquider les recettes relatives aux frais de gestion prévus par convention ou marché - Emettre les ordres de recouvrer <i>Pour son domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Mathieu LESCURE	Chef de projet tarification	<i>Pour l'établissement :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Liquider les recettes relatives aux frais de gestion prévus par convention ou marché - Emettre les ordres de recouvrer <i>Pour son domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Olivier PLESSY	Chef du service logistique et patrimoine	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Géraldine PEYNY-TINGAUD	Adjointe au chef du service logistique et patrimoine	
Jérémy TARDIEN	Chef du service achats et marchés publics	
Dimitri BEGOUT	Chef du service appui à la gestion, contrôle interne et outils	<i>Pour l'établissement :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Ordonnancer les dépenses - Emettre les ordres de recouvrer <i>Pour leur domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Olivier PLAINDOUX	Adjoint au chef de service appui à la gestion, contrôle interne et outils	<i>Pour la MCFA :</i> Au titre des crédits d'intervention, pour les opérations de préfinancement national des dépenses des organismes payeurs, domaine MCFA : - Ordonnancer les dépenses - Emettre les ordres de recouvrer - Liquider les recettes
Véronique MEILLEROUX	Cheffe du secteur de la logistique nationale	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Certifier le service fait - Liquider les recettes
Florian COURSIERE	Chef du secteur patrimoine et services	
Franck DELIOT	Chef du secteur outils - AMOA	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Vincent VIDEAU	Directeur financier, juridique et logistique	<i>Pour la direction :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat Au titre des capacités RH : - Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou DG à l'exception des décisions de nomination par intérim - Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH - Signer les modalités de temps de travail hebdomadaire - Signer les demandes de formation - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2) - Signer les propositions de promotion et d'avancement - Signer les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique - Signer les conventions de stage n'ouvrant pas droit à gratification - Signer l'attestation destinée à la délivrance de billets de congés payés - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission Au titre des actions en justice : - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel quelle que soit la juridiction
Stephen DEMESY	Adjoint au directeur financier, juridique et logistique en charge de la dépense, de l'immobilier et de la logistique	
Olivier PLESSY	Chef du service logistique et patrimoine	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire Au titre des capacités RH : - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH - Signer les modalités de temps de travail hebdomadaire - Signer les demandes de formation - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2) - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Géraldine PEYNY-TINGAUD	Adjointe au chef de service logistique et patrimoine	
Dimitri BEGOUT	Chef du service appui à la gestion, contrôle interne et outils	
Olivier PLAINDOUX	Adjoint au chef de service appui à la gestion, contrôle interne et outils	
Stéphanie LAGARDE	Cheffe du service budget	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire Au titre des capacités RH : - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH - Signer les modalités de temps de travail hebdomadaire - Signer les demandes de formation - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Magali MICHAUD	Cheffe du pôle contrôle de gestion et financement	
Jérémy TARDIEN	Chef du service achats et marchés publics	
Germain LESHOURIS	Chef du pôle contrôle de gestion et financement par intérim	
Franck DELIOT	Chef du secteur outils - AMOA	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire Au titre des capacités RH : - Valider les demandes de jours de télétravail dans le SIRH - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Véronique MEILLEROUX	Cheffe du secteur de la logistique nationale	
Florian COURSIERE	Chef du secteur patrimoine et services	
Francis DELAGE	Référent fonctionnel stratégie immobilière	<i>Pour son domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait à Limoges, **24 AOUT 2026**

Pour le Président Directeur Général
et par délégation
La Directrice Générale Déléguée



Bénédicte GÉNIN

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

M. Vincent VIDEAU
M. Stephen DEMESY
Mme Magali MICHAUD
M. Mathieu LESCURE
M. Germain LESHOURIS
M. Olivier PLESSY
Mme Géraldine PEYNY-TINGAUD
M. Jérémie TARDIEN
M. Dimitri BEGOUT
M. Olivier PLAINDOUX
Mme Stéphanie LAGARDE
M. Franck DELIOT
Mme Véronique MEILLEROUX
M. Florian COURSIERE
M. Francis DELAGE

AC
DRH
DFJL